

La direction de l'éducation, après avoir annoncé un « chamboule tout » revient sur son organisation de mobilités générale des ATSEM. Grace à la pression et au mécontentement des ATSEM /AT / Direction CLAE, animateurs, parents d'élève, enseignants et à l'appel à rassemblement du syndicat SUD, la Direction de l'Éducation a commencé à reculer sur l'obligation de mobilité générale en proposant de nouveaux critères lors de la réunion du 16 mars. L'avancée la plus significative est le fait que le choix n°1 sera le vœu de rester sur son école actuelle sauf si il y a plus d'ATSEM que de classes.

Ainsi l'ordre des critères sont les suivants :

- Vœu de rester sur l'école actuelle
- Les correspondantes de restauration
- Départ à la retraite en 2022/2023
- Ancienneté sur la direction de l'éducation
- Ancienneté sur la mairie
- Ancienneté dans la fonction Publique Territoriale

Ces critères restent encore à être officiellement confirmés par la Direction auprès des organisations syndicales avant de vous être communiqués. A noter également l'ouverture de la possibilité d'être ATSEM de territoire (volante).

Les ATSEM en plus sur l'école devront donc postuler sur des postes vacants, sur des postes d'ATSEM de territoires (41h semaine), des postes de

chargé d'animation ou de chargé d'inclusion (38h10 semaine).

La Direction a réaffirmé le besoin de couvrir le temps péri et extra scolaire en y déployant 80 ATSEM soit 10 % des effectifs. Cette obligation pour certaine d'entre vous reste très problématique.

L'autre conséquence concerne le temps de travail. Les ATSEM à 38h10, ne seront pas annualisées et perdront donc un jour de RTT tous les 19 jours d'absence même si ils ne sont pas consécutifs. Par ailleurs, elles travailleront sur les horaires du soir et 5 semaines pendant les vacances en ADL.

Ce n'est pas le cas d'un agent annualisé à 41h par semaine qui ne perd aucun jour de RTT lorsqu'il est en arrêt maladie. Ce double régime risque de créer des tensions dans les équipes.

Enfin, le calendrier est différé d'une semaine avec un lancement des souhaits de mobilité le 28/03/22.

Votre mobilisation avec le soutien du Syndicat SUD a permis des avancées mais ne lâchez rien car d'autres acquis sont menacés notamment l'attribution du temps partiel pour convenance personnel. Nous attendons vos retours et vos avis sur ces avancées, sur la poursuite du mouvement et sur votre souhait qu'il soit ou non porté en intersyndicale.

RASSEMBLEMENT

VENDREDI 25 MARS-14H PLACE DU CAPITOLE JOURNÉE NATIONALE DES ATSEM

Après avoir dégradé les conditions de travail des ATSEM dans le cadre de la mise en place les 1607 heures, la mairie de Toulouse tente d'imposer une mobilité forcée aux agentes qui n'auront pas eu satisfaction à leurs vœux en les obligeant à devenir chargée d'animation, chargée d'inclusion ou volante. La mairie en profite au passage pour s'engager dans la suppression annoncée des 200 postes d'ATSEM, par un tour de passe passe à peine voilé.

Dans un contexte où le manque d'AESH est criant, et où les animateurs.trices démissionnent en masse de la mairie de Toulouse (sûrement à force d'être trop bien traité(es), la mairie va imposer de nouvelles missions d'animation ou d'inclusion...pour lesquelles on supprime par ailleurs des moyens à tout va !

Face à la mobilisation la mairie commence à reculer, mais la colère ne faiblit pas, le mépris n'a que trop duré.

Les ATSEM sont nos collègues, leur présence est indispensable pour un accueil de qualité des plus petit.es au sein du service public d'éducation. Continuons à mettre la pression sur le service éducation de la mairie de Toulouse.

TOUT.ES EN GRÈVE avec les ATSEM !